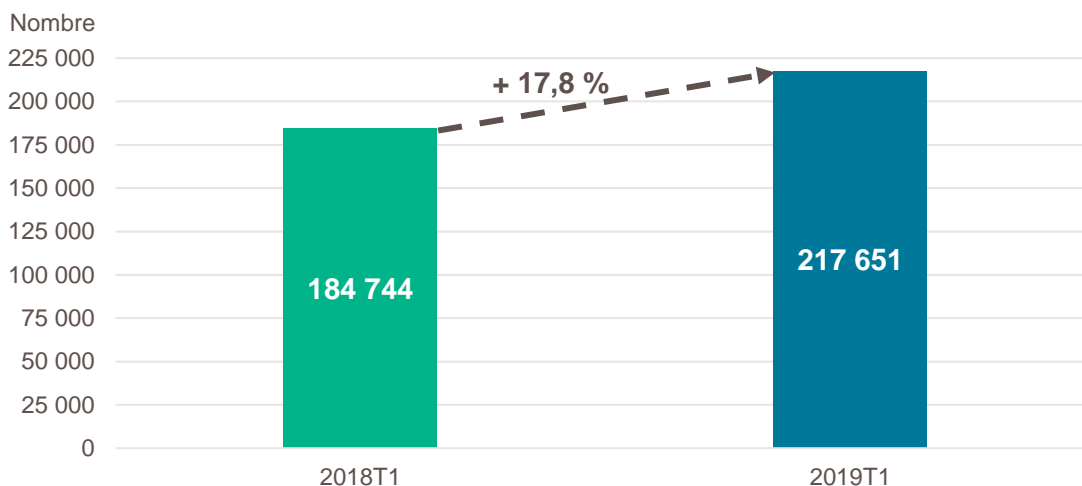


- Au cours du premier trimestre 2019, **217 651** nouvelles entreprises ont vu le jour. Ce nombre est en progression de **+ 18 %** par rapport au 1^{er} trimestre 2018, prolongeant ainsi la reprise d'un dynamisme entrepreneurial amorcé dix-huit mois auparavant.

Créations d'entreprises en France, 1^{ers} trimestres 2018 et 2019

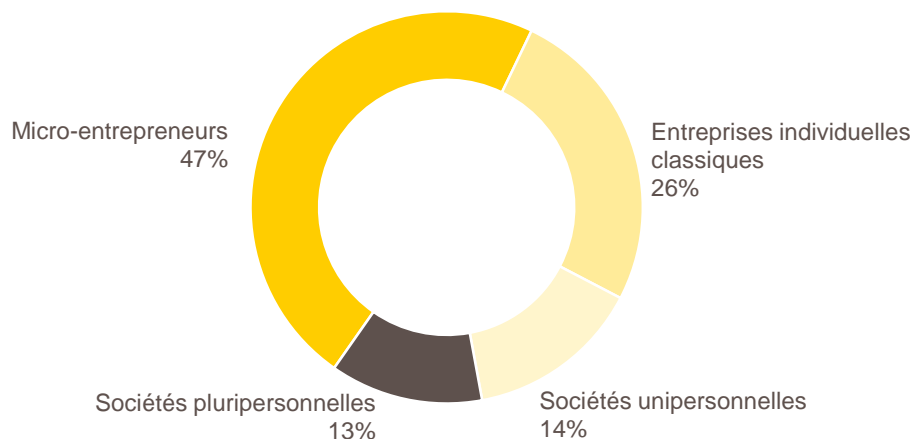


Champ : France entière, ensemble des activités marchandes non agricoles (données brutes).

Source : Insee (Sirene). Traitements Observatoire de la création d'entreprise.

- Les créations d'entreprises du 1^{er} trimestre 2019 sont immatriculées à 87 % sous la forme juridique d'**entreprise unipersonnelle** (dont plus de la moitié sont des micro-entrepreneurs). La croissance du nombre de créations d'entreprises en France en ce début d'année est, par conséquent, portée par ces entreprises unipersonnelles (**+ 20 %** par rapport au premier trimestre 2018), mais aussi, dans une moindre mesure, par les sociétés pluripersonnelles (+ 6 %). Après plusieurs années de diminution, puis de stabilisation, ces dernières semblent connaître une reprise des créations.

Répartition des créations d'entreprises en France selon leur nature juridique, 1^{er} trimestre 2019



Champ : France entière, ensemble des activités marchandes non agricoles (données brutes).

Source : Insee (Sirene). Traitements Observatoire de la création d'entreprise.

L'augmentation du nombre de nouvelles entreprises unipersonnelles concerne toutes les formes juridiques, même si elle est nettement plus élevée pour les **micro-entrepreneurs (+ 22 %)**. À titre de comparaison, sur la même période, les entreprises individuelles classiques ont enregistré une hausse de 9 % et les sociétés unipersonnelles (EURL et SASU), une progression de 10 %. L'année 2019 prolonge donc la reprise des immatriculations de micro-entrepreneurs débutée en 2017.

- **Tous les secteurs d'activité sont concernés** par la croissance du nombre de nouvelles entreprises durant le premier trimestre 2019 au regard du premier trimestre 2018, **à l'exception du commerce de bouche** qui connaît une sensible diminution (- 2 %). Toutefois, cette dynamique entrepreneuriale est fortement contrastée selon les secteurs d'activité : entre + 2 % pour la santé et + 57 % pour les transports et entreposage.

Les secteurs des **transports** et des **services en direction des personnes** enregistrent les taux de croissance les plus élevés du premier trimestre 2019 (respectivement + 57 % et + 29 % comparés au premier trimestre 2018). Ces deux secteurs connaissent déjà les plus fortes évolutions entre 2017 et 2018, confirmant ainsi un dynamisme plus important que dans les autres secteurs.

À l'opposé, les secteurs du **commerce de gros** et de la **santé** sont ceux qui ont enregistré les plus faibles hausses de créations d'entreprises (+ 2 % entre le premier trimestre 2018 et le premier trimestre 2019).

Les **Activités spécialisées scientifiques et techniques** concentrent le plus grand nombre de nouvelles entreprises sur la période (39 466), loin devant les transports et entreposage (24 510) et la Construction (21 407).

Créations d'entreprises en France selon le secteur d'activité, 1^{ers} trimestres 2018 et 2019

Secteur d'activité	2018T1	2019T1	Évolution %
Industrie	7 027	8 254	+ 17,5
Construction	19 536	21 407	+ 9,6
Activités de type commerce	52 175	60 620	+ 16,2
<i>dont :</i>			
<i>Immobilier</i>	<i>6 818</i>	<i>8 111</i>	<i>+ 19,0</i>
<i>Hébergement et restauration</i>	<i>8 539</i>	<i>9 946</i>	<i>+ 16,5</i>
<i>Services en direction des personnes</i>	<i>10 816</i>	<i>13 908</i>	<i>+ 28,6</i>
Activités de type services	106 006	127 370	+ 20,2
<i>dont :</i>			
<i>Transports et entreposage</i>	<i>15 638</i>	<i>24 510</i>	<i>+ 56,7</i>
<i>Activités spécialisées scientifiques et techniques</i>	<i>33 526</i>	<i>39 466</i>	<i>+ 17,7</i>
<i>Activités de soutien aux entreprises</i>	<i>11 899</i>	<i>13 707</i>	<i>+ 15,2</i>
<i>Information et communication</i>	<i>9 439</i>	<i>11 101</i>	<i>+ 17,6</i>
<i>Activités financières et d'assurance</i>	<i>4 303</i>	<i>4 975</i>	<i>+ 15,6</i>
Ensemble	184 744	217 651	+ 17,8

Note de lecture : ne sont indiqués ici que les secteurs d'activité avec le plus fort taux de croissance des créations d'entreprises entre les deux trimestres analysés (taux > à 15 %). Le tableau complet est présenté dans la publication « [La création d'entreprises en France, chiffres de mars 2019](#) » en ligne sur le site de Bpifrance Création.

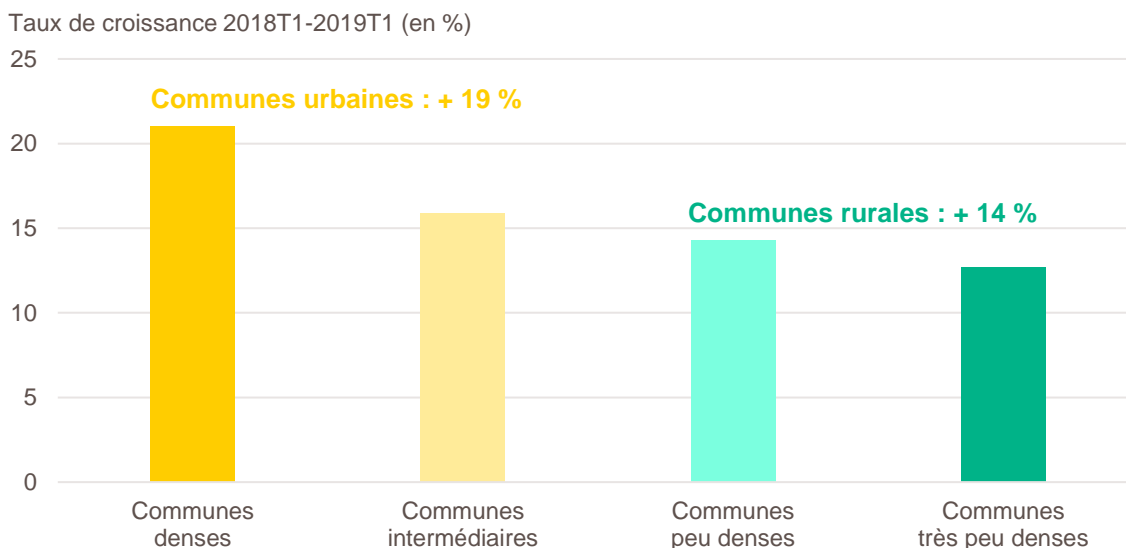
Champ : France entière, ensemble des activités marchandes non agricoles (données brutes).

Source : Insee (Sirene). Traitements Observatoire de la création d'entreprise.

- **Trois-quarts** des entreprises créées en ce début d'année sont implantées dans une **commune urbaine**, dont 52 % dans des communes densément peuplées (voir la définition en méthodologie). Les implantations rurales ne concernent qu'un quart des créations d'entreprises du premier trimestre 2019, dont 2 % se situent dans des communes très peu denses.

La hausse du nombre de créations d'entreprises, relevée en ce début d'année, **concerne aussi bien les communes urbaines que rurales**. Néanmoins, pour ces dernières, l'évolution est sensiblement inférieure (respectivement + 14 % pour + 19 %). En effet, le taux de création d'entreprise s'élève avec le niveau de densité de population des communes.

Évolution du nombre de créations d'entreprises en France métropolitaine selon la densité de population de la commune d'implantation, 1^{ers} trimestres 2018-2019

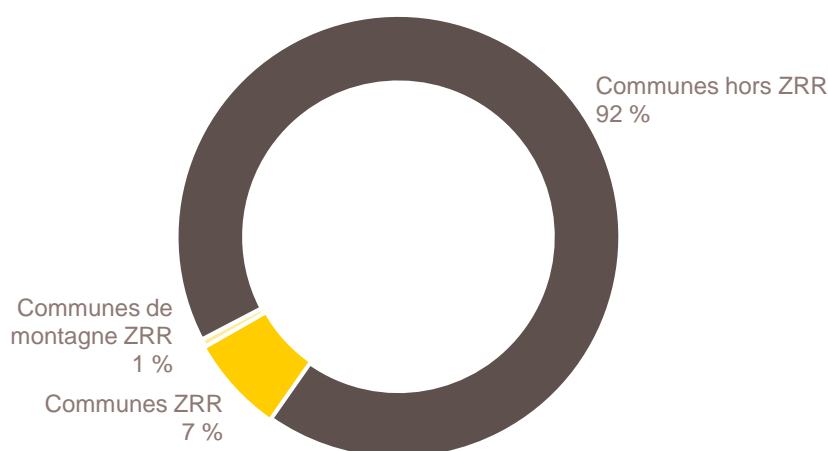


Champ : France métropolitaine, ensemble des activités marchandes non agricoles (données brutes).

Source : Insee (Sirene). Traitements Observatoire de la création d'entreprise.

- Par ailleurs, **8 %** des nouvelles créations d'entreprises sont installées dans une zone de revitalisation rurale (**ZRR**) ou dans une commune bénéficiant du dispositif des ZRR (voir la définition en méthodologie). La création d'entreprise dans ces zones a connu une croissance moins importante entre les premiers trimestres de 2018 et de 2019 (respectivement + 12 % et + 9 %) que dans les communes hors ZRR (+ 19 %).

Répartition des créations d'entreprises en France métropolitaine selon le lieu d'implantation, 1^{er} trimestre 2019



Champ : France métropolitaine, ensemble des activités marchandes non agricoles (données brutes).

Source : Insee (Sirene). Traitements Observatoire de la création d'entreprise.

- **Toutes les régions de France métropolitaine sont concernées** par la croissance du nombre des créations d'entreprises au premier trimestre 2019, bien qu'une forte disparité s'observe. Ainsi, quatre d'entre-elles enregistrent une croissance d'au moins 20 % : **Bretagne** (+ 20 %), **Normandie** (+ 21 %), **Auvergne-Rhône-Alpes** (+ 22 %) et **Pays de la Loire** (+ 28 %).

Dans les Pays de la Loire, la Loire-Atlantique et la Mayenne se distinguent par une croissance plus élevée que dans les trois autres départements (32 % chacune contre 20 % à 24 %).

En revanche, la région avec la hausse du nombre de créations la plus basse est la **Corse** (+ 9 %). Elle enregistrait déjà en 2018 la plus faible évolution de la Métropole.

Dans les départements d'**outre-mer**, les disparités d'évolution sont, dans l'ensemble, moins importantes qu'en France métropolitaine, mais plus marquées. Alors que La Réunion et la Martinique s'inscrivent sur une tendance stable, la **Guyane** et la **Guadeloupe** connaissent une augmentation du nombre de nouvelles entreprises sur leur territoire (respectivement + 4 % et + 13 %).

Créations d'entreprises en France selon la région d'implantation, 1^{ers} trimestres 2018 et 2019

Région et département	2018T1	2019T1	Évolution %
Auvergne-Rhône-Alpes	21 794	26 513	+ 21,7
Bourgogne-Franche-Comté	5 051	5 819	+ 15,2
Bretagne	6 088	7 318	+ 20,2
Centre-Val de Loire	4 588	5 487	+ 19,6
Corse	1 218	1 332	+ 9,4
Grand Est	9 897	11 384	+ 15,0
Hauts-de-France	10 861	12 553	+ 15,6
Île-de-France	55 865	66 190	+ 18,5
Normandie	5 831	7 036	+ 20,7
Nouvelle-Aquitaine	15 579	17 899	+ 14,9
Occitanie	17 131	20 351	+ 18,8
Pays de la Loire	6 938	8 847	+ 27,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19 210	21 963	+ 14,3
France métropolitaine	180 051	212 692	+ 18,1
Guadeloupe	1 221	1 378	+ 12,9
Guyane	478	497	+ 4,0
Martinique	950	949	- 0,1
Mayotte	164	263	+ 60,4
La Réunion	1 880	1 872	- 0,4
France entière	184 744	217 651	+ 17,8

Note de lecture : les données pour les départements sont présentées dans la publication « [La création d'entreprises en France, chiffres de mars 2019](#) » en ligne sur le site de Bpifrance Création.

Champ : France entière, ensemble des activités marchandes non agricoles (données brutes).

Source : Insee (Sirene). Traitements Observatoire de la création d'entreprise.

Méthodologie

Pour réaliser ce document, l'Observatoire de la création (OCE) de Bpifrance Création se sert des informations statistiques brutes (non corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés) issues du répertoire des entreprises et des établissements (REE) de la base de données Sirene administrée par l'Insee.

→ Pour les données corrigées, voir le [site de l'Insee](#).

Après une première publication des chiffres mensuels (données provisoires), l'Insee procède à une première révision le mois suivant (données semi-définitives), puis à une seconde un mois après pour arrêter les chiffres (données définitives). Seules les données antérieures à deux mois sont donc définitives. Les travaux de l'OCE intègrent au fur et à mesure ces révisions.

Les résultats statistiques présentés portent sur l'ensemble des activités marchandes non agricoles, autrement dit, sur les activités de l'industrie, du commerce et des services. Sauf mention particulière, ils concernent la France entière.

Définitions

La définition des **créations d'entreprises** s'appuie sur les concepts harmonisés au niveau européen. Elles correspondent aux nouvelles immatriculations dans le répertoire REE, qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- création de nouveaux moyens de production ;
- redémarrage d'une activité après une interruption de plus d'un an ;
- redémarrage d'une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- reprise, par une entreprise nouvelle, des activités d'une autre entreprise s'il n'y a pas continuité entre la situation du cédant et celle du repreneur, en termes d'activité et de localisation.

Dans le cas des micro-entrepreneurs, les créations ne peuvent être dénombrées au sens du concept européen. Il y a bien immatriculation dans le répertoire Sirene, mais sans savoir s'il y aura ou pas un début d'activité. De plus, certaines immatriculations ne seront pas validées par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acoss), comme les personnes relevant de la mutualité sociale agricole ou de professions réglementées qui n'ont pas le droit d'être micro-entrepreneur.

Depuis le 19 décembre 2014, le terme de **micro-entrepreneur** requalifie le régime de l'auto-entrepreneur mis en place au 1^{er} janvier 2009, et de nouvelles dispositions s'appliquent, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014. Sont ainsi définis comme micro-entrepreneurs, tous les entrepreneurs individuels inscrits sous le régime fiscal de la micro-entreprise et soumis au régime micro-social simplifié. Il ne faut donc pas les confondre avec la catégorie des microentreprises définie par la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008.

→ Pour en savoir plus, voir le [site du guichet des entreprises](#).

Le périmètre des **entreprises classiques** exclut les micro-entrepreneurs.

L'approche des espaces ruraux se réfère à la **densité de population des communes**. La typologie utilisée est celle de l'Insee, intitulée grille communale de densité. Elle est basée sur le maillage urbain des communes, ainsi que sur la répartition de la population sur le territoire communal en repérant les concentrations et dispersions. Quatre catégories sont ainsi définies :

- les communes denses et les communes intermédiaires qui composent les zones urbaines ;
- les communes peu denses et les communes très peu denses qui définissent les zones rurales.

Les **zones de revitalisation rurale** (ZRR) regroupent les communes peu densément peuplées et caractérisées comme fragiles pour des raisons socio-économiques. La liste est fixée par arrêté et le classement des communes en ZRR permet aux entreprises qui y sont installées de bénéficier d'aides fiscales.

→ Pour en savoir plus, voir les [pages dédiées aux ZRR](#) sur le site de la DGE.

Bpifrance Création – Observatoire de la création d'entreprise

27-31, avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort

Publication 100 % numérique [mise en ligne](#) le 03/06/2019.

ISSN en cours.

Toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est autorisée à la condition expresse de citer la source ainsi : « Observatoire de la création d'entreprise. *La création d'entreprises en France, éléments clés du 1^{er} trimestre 2019*. Bpifrance Création, juin 2019 ».

Contact : utilisez le [formulaire de contact](#) sur le site de Bpifrance Création.